

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 13 février 2023

CD20230213_64
id. 679

Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PÉCOU), Mme IUS (pouvoir à Mme NÈGRE).

Sont absents :

Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

PROJET DE CONTRAT DÉPARTEMENTAL LECTURE 2023-2025

Le Département de Tarn-et-Garonne, animé par la volonté de participer à la réduction de la fracture numérique, a approuvé, par délibération de la commission permanente du 7 juillet 2020, la signature d'un contrat territoire-lecture avec la direction régionale des affaires culturelles Occitanie, pour la mise en œuvre, à l'échelle du territoire, d'une politique consistant d'une part, à développer une offre de ressources et de services numériques, et d'autre part, à mettre en œuvre des actions relevant de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) en direction des jeunes publics.

Sur la période 2020-2022, la signature de ce contrat a permis à la médiathèque départementale d'impulser de nouvelles actions pour le développement du numérique dans les bibliothèques et collèges, à travers :

- des ressources numériques en ligne accessibles à l'ensemble des bibliothèques proposant un accès internet à leurs usagers dans leurs locaux (56 bibliothèques partenaires en 2022),
- des actions de médiation et de formation menées par le bibliothécaire en charge du numérique (formations dans les bibliothèques, mise en place d'outils de médiation et de valorisation des ressources numériques, aide et conseils pour la visibilité des ressources numériques sur les portails des bibliothèques ; mise à disposition de fiches médiation pour l'animation avec des tablettes numériques, etc.),
- la programmation d'ateliers d'éducation aux médias et à l'information dans les collèges du département ayant répondu à un appel à projets de la médiathèque départementale.

La médiathèque départementale souhaite poursuivre cette dynamique liée au développement du numérique et, dans ce cadre, propose de signer un contrat départemental lecture (nouvelle appellation des contrats territoire-lecture signés avec les Départements) avec la direction régionale des affaires culturelles Occitanie pour une durée de 3 ans pour la période 2023-2025.

Le nouveau projet du contrat départemental lecture (CDL) consistera d'une part, à renforcer l'offre de ressources et de services numériques auprès des bibliothèques de Tarn-et-Garonne, et d'autre part, à mettre en œuvre et à développer des actions de médiation autour du numérique, y compris des actions d'éducation aux médias et à l'information auprès de jeunes publics.

1 - Les axes du contrat départemental lecture :

Axe n° 1 : consolidation de l'offre numérique existante et déploiement d'une offre numérique enrichie

La médiathèque départementale propose aux usagers des médiathèques du département de la vidéo à la demande (« ArteVod médiathèque numérique »), de l'autoformation (« Tout Apprendre ») ainsi que l'apprentissage de la lecture en ligne pour les enfants (« Storyplay'r »).

Ces ressources riches et variées sont accessibles sur le nouveau portail de la médiathèque départementale.

Deux nouvelles ressources, en cours de développement, viennent enrichir cette offre, le prêt numérique en bibliothèque et une ressource musicale (« MusicMe »).

Axe n° 2 : création d'un poste temporaire, à temps complet, de médiateur numérique pour accompagner le développement du numérique et l'éducation aux médias et à l'information

Le second volet, qui repose sur le recrutement d'un médiateur numérique, permettra de :

- favoriser l'autonomie des bibliothécaires sur les ressources et les services numériques proposés par la médiathèque départementale,
- poursuivre l'accompagnement des jeunes publics (9-15 ans) sur le numérique afin de leur permettre une exploitation raisonnée de l'information (validité et fiabilité des sources d'information, décryptage de l'information) ainsi qu'un usage numérique et éthique des médias (utilisation raisonnée des réseaux sociaux, droits et devoirs, protection de la vie privée numérique).

Le médiateur numérique sera recruté pour une durée d'un an. Ce contrat à durée déterminée pourra être renouvelé 2 fois (en 2024 et 2025), en fonction du bilan de cette mission et des éventuels futurs besoins liés à la stratégie numérique de la médiathèque départementale.

2 - Les dispositions financières :

L'État et le Département de Tarn-et-Garonne s'engagent à soutenir conjointement, durant trois ans, la réalisation des objectifs du présent contrat.

Pour l'année 2023, l'État sera sollicité à hauteur de :

- 17 500 € pour l'axe n° 1 du contrat départemental lecture, soit 50 % du montant prévisionnel de 35 000 € alloués aux ressources numériques,
- 13 500 € (montant estimatif minimum) pour soutenir la création d'un poste en contrat durée déterminée d'un an de médiateur numérique (équivalent catégorie B filière culturelle) pour les actions d'accompagnement et de médiation mentionnées précédemment pour un coût estimé à 40 000 €.

3 - Le pilotage du contrat

La coordination :

La directrice de la médiathèque départementale est désignée en tant que cheffe de projet et assure la coordination générale du contrat départemental lecture.

Le comité de pilotage :

Le Département mettra en place un comité de pilotage du contrat départemental présidé par un conseiller départemental désigné par le Président du Département.

Ce comité sera composé de représentants de l'État (le conseiller pour le livre et la lecture de la direction régionale des affaires culturelles Occitanie) et du Département (la directrice générale adjointe du pôle savoirs et animation des territoires, la directrice de la médiathèque départementale et la responsable du numérique à la médiathèque).

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de la commission permanente du 7 juillet 2020 relative au contrat territoire lecture n° 3 2020-2022,

Vu l'avis de la 9ème commission : Culture, patrimoine, langues occitanes

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, les principes relatifs au projet d'un contrat départemental de lecture à conclure avec l'État pour la période 2023-2025 ;
- Approuve les actions proposées par la médiathèque départementale dans ce cadre telles que présentées en annexes ;
- Approuve le budget prévisionnel 2023 d'un montant de 35 000 € pour les ressources numériques et de 40 000 € pour un poste de médiateur numérique, en charge du développement numérique et de l'éducation aux médias et à l'information ;
- Approuve l'inscription des crédits correspondants sur les lignes budgétaires du budget départemental 2023 (natana 2052 – 6182/313/011) ;
- Donne délégation à la commission permanente pour l'approbation du contrat départemental de lecture et de tout acte y afférent.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL